

Demande de dérogation – Mutation Exceptionnelle

Demande de dérogation pour permettre la participation d'un joueur à haut potentiel au championnat U18 Élite.

Situation :

- Joueur identifié comme haut potentiel ;
- Joueur qui évolue pour la saison 2024/2025 en U18 à l'Entente Sportive Massy et a déjà participé à deux rencontres ;
- Recrutement au sein de Nanterre ;
- Mutation en dehors de la période 01/07 – 30/11 : attribution d'une licence 2C.

Règlementairement :

- Pas de possibilité de participer au championnat U18 Elite avec une licence 2C (art 411 RG);
 - Joueur ne peut représenter au cours de la même saison qu'un seul club même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel (art 2.1 RSG).
- **Avis DTN favorable.**

Dérogations soumises au Bureau Fédéral :

- 1/ Accorder la licence 1C ;
- 2/ Permettre au joueur de participer au championnat U18 Elite.

Résolution n°x